



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

FAUX COURRIER DE LA DGEJ AUX AVOCATS

Démenti

Aujourd'hui, de nombreux avocats vaudois ont reçu un courrier, émanant soi-disant de Mme Manon Schick, directrice générale de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), et remettant en question leurs interventions dans les dossiers gérés par la DGEJ. Cette information a été relayée par le média Blick, alors qu'il s'agit d'un faux courrier.

Mme Schick dément fermement avoir rédigé, signé et envoyé ce texte et va déposer une plainte pénale. Par ailleurs, elle rejette clairement les critiques formulées dans ce faux courrier à l'égard des avocats vaudois, dont l'indépendance doit être garantie. Le média a été avisé et a immédiatement retiré cet article de son site.

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) dénonce fermement ces agissements. L'envoi d'un tel faux à tous les avocats vaudois, dont l'objectif est clairement de nuire et de discréditer l'action d'un service de l'Etat et de sa directrice, est inadmissible. Le conseiller d'État Vassilis Venizelos, chef du DJES, réitère sa pleine et entière confiance aux collaboratrices et collaborateurs de la DGEJ.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 10 mars 2026